

---

Présidence : Monaco

## 764<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014

Ouverture : 10 heures

Clôture : 12 h 30

2. Président : Ambassadeur C. Giordan

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : VIOLENCES CONTRE  
LES FEMMES ET LES ENFANTS DANS LES  
CONFLITS

*Exposé sur la prévention de la violence sexuelle : les prochaines étapes, par M<sup>me</sup> R. Cave, Conseillère pour les questions de genre et les conflits au Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth, Royaume-Uni* : Président, M<sup>me</sup> R. Cave (FSC.DEL/159/14 OSCE+), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/161/14), Belgique (annexe 1), Autriche, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Arménie, Royaume-Uni, Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Turquie), Ukraine, Grèce

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Président

a) *Situation en Ukraine et aux alentours* : Ukraine (FSC.DEL/164/14), Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; la

Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/162/14), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Canada, Autriche

- b) *Exercice militaire tactique prévu en Arménie du 20 au 25 octobre 2014* : Arménie (annexe 2)
- c) *Programme des dialogues de sécurité au Forum pour la coopération en matière de sécurité* : Azerbaïdjan (FSC.DEL/165/14 OSCE+), Président, Luxembourg
- d) *Annonce relative à l'élimination de mines terrestres antipersonnel dans la péninsule coréenne, le 23 septembre 2014* : États-Unis d'Amérique
- e) *Entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, le 24 décembre 2014* : Italie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/163/14), Finlande (également au nom du Royaume-Uni) (annexe 3)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Contribution financière au projet portant sur l'élimination de produits chimiques dangereux en Albanie* : Norvège (annexe 4), Albanie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles (États-Unis d'Amérique)
- b) *Exercice militaire multinational prévu du 11 au 23 octobre 2014 au titre du Document de Vienne 2011* : Slovaquie (annexe 5)
- b) *Questions de protocole* : Canada, États-Unis d'Amérique, Bulgarie, Slovénie
- d) *Réunion d'évaluation de l'application du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles, qui s'est tenue les 23 et 24 septembre 2014* : Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne)

4. Prochaine séance :

Mercredi 8 octobre 2014 à 10 heures, Neuer Saal



**764<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 770 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE**

M. le Président, chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

La Belgique souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, mais voudrait ajouter une information à titre national.

Comme vous le savez, mon pays est un ardent défenseur des actions de la communauté internationale en matière de lutte contre les violences sexuelles dans les conflits, actions auxquelles elle a déjà largement contribué et qu'elle continue de soutenir avec détermination. S'agissant de ce fléau reconnu de tous, je voudrais saisir l'occasion de notre réunion pour informer le Forum que la Belgique préside depuis le mois de juin 2014 jusqu'en mai 2015 le Groupe des Donateurs (Donor Support Group) du Comité international de la Croix-Rouge. Durant sa présidence, la Belgique a défini deux thèmes prioritaires, d'une part les soins de santé en danger et, d'autre part les violences sexuelles, thèmes auxquels il continuera donc d'être porté la plus grande attention.

Nous vous serions reconnaissants, M. le Président, de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de notre réunion.

Je vous remercie, M. le Président.



---

**764<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 770 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ARMÉNIE**

L'Arménie souhaiterait, dans un esprit de transparence, de prévisibilité et de confiance accrues et conformément à la Décision n°9/12 du FCS sur la notification préalable d'activités militaires d'envergure, informer le Forum de l'exercice tactique « à tirs réels au niveau du régiment », qui se déroulera sur son territoire du 20 au 25 octobre.

L'exercice a été annoncé au moyen de la notification portant la référence CBM/AM/13/0018/F30/0.

Au total, 1 200 soldats des forces terrestres, dont des unités d'infanterie, d'artillerie et de blindés, participeront à l'exercice.

Cet exercice aura pour but d'améliorer les compétences tactiques et d'harmoniser les opérations des troupes en question.

Le scénario de l'exercice consistera à tester les capacités du régiment à prévenir une attaque d'un adversaire potentiel, tout en améliorant l'interopérabilité des unités en matière de défense et de contre-attaque.

Le matériel militaire utilisé au cours de l'exercice comprendra de 3 à 6 VBC, de 3 à 6 VBTT et jusqu'à 9 pièces d'artillerie de 100 mm et plus, ainsi que du matériel mobile de défense aérienne.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

**764<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 770 du FCS, point 2 e) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FINLANDE  
(ÉGALEMENT AU NOM DU ROYAUME-UNI)**

Monsieur le Président,

C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole dans cette enceinte au nom du Royaume-Uni et de la Finlande, deux des co-auteurs initiaux du Traité sur le commerce des armes.

Il s'agit d'un moment d'une grande importance. Le Traité sur le commerce des armes (TCA) a obtenu 50 ratifications en un laps de temps record et nous assisterons à son entrée en vigueur en décembre – soit quelque 20 mois seulement après l'approbation du Traité à l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est là un témoignage de la volonté de la communauté internationale de le soutenir.

Nous rendons hommage à tous les États ratificateurs, mais également aux organisations internationales et régionales qui ont participé au processus de négociation. Nous avons aussi une grande dette envers les représentants de la société civile, qui ont joué un rôle actif tout au long du processus du TCA en nous aidant et en nous incitant à trouver des solutions à divers problèmes.

Nous savons tous que l'accès non réglementé aux armes a causé des souffrances humaines dans le monde entier. Si ce traité est certes un traité mondial, il est important de souligner qu'il sera mis en œuvre au niveau national. En exigeant des États qu'ils fassent preuve de responsabilité et de transparence dans les transferts d'armes, avec un plus grand respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, le TCA aura un impact sur les vies de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

Certains pays pourraient avoir besoin d'une assistance technique pour mettre en place et gérer un système d'octroi d'autorisations et administratif qui réponde aux exigences du TCA. Tous les États qui sont en mesure de le faire devraient envisager d'apporter leur concours aux États qui en ont besoin, à la demande de ces derniers. Par ailleurs, la coopération internationale devrait être renforcée, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation bien coordonnées.

Monsieur le Président,

Notre travail n'est pas encore terminé. Pour satisfaire à l'importante exigence d'universalité, les pays de tous les continents devraient devenir parties au TCA. Les petits comme les grands pays, les principaux États producteurs d'armes et les pays en développement devraient tous ratifier le Traité.

Nous préparons actuellement l'importante première Conférence des États Parties, qui doit avoir lieu au Mexique l'année prochaine. C'est en faisant preuve d'un esprit de coopération et d'une volonté de conjuguer nos efforts que le Traité sur le commerce des armes pourra être mis en œuvre mondialement de manière efficace.

Je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/770

1 October 2014

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**764<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 770 du FCS, point 3 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA NORVÈGE**

Monsieur le Président,

S'agissant de la demande d'assistance présentée à la séance du FCS le 23 juillet 2014 pour l'élimination de produits chimiques dangereux en Albanie, je suis heureux d'annoncer que la Norvège a décidé de faire don de 93 000 euros à ce projet de l'OSCE.

Ce don est lié au projet extrabudgétaire (n° 2500286) de la Présence de l'OSCE en Albanie, également appelé projet d'élimination des produits chimiques dangereux. Le but de ce projet est, comme vous le savez tous, de fournir une assistance au Gouvernement albanais dans la collecte, le reconditionnement et la destruction des déchets chimiques des sites de stockage de munitions et d'armes.

Ce don vise à combler les fonds encore manquants dans la deuxième phase, actuellement en cours, du projet, ce qui permettra d'en assurer un financement complet conforme à son budget.

Le Ministère des affaires étrangères norvégien étudie la possibilité de faire des dons supplémentaires pour les phases ultérieures du projet d'élimination des produits chimiques.

Je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de cette séance.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/770

1 October 2014

Annex 5

FRENCH

Original: ENGLISH

---

**764<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 770 du FCS, point 3 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE**

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions pertinentes du Document de Vienne 2011 et en tant que mesure de transparence, la Slovaquie tient à informer nos partenaires que l'exercice militaire multinational « Ground Pepper 2014 » aura lieu du 11 au 23 octobre 2014 sur les deux terrains d'entraînement militaire suivants: Lešt' et Kamenica nad Cirochou. Des unités militaires de République tchèque, de Hongrie, de Pologne et des États-Unis d'Amérique participeront également à l'exercice. Le nombre total de participants ne dépassera pas les 1 300.

Cette information a également été diffusée par l'intermédiaire du réseau de communication de l'OSCE sous le numéro de référence : CBM/SK/13/0023/F25/O.

Monsieur le Président,

La Slovaquie est d'avis que l'application intégrale, de bonne foi, du Document de Vienne 2011, ainsi que de tous les autres engagements relatifs à la maîtrise des armements, est une condition *sine qua non* pour parvenir à un résultat tangible dans notre effort commun pour créer une communauté de sécurité eurasiennne et euro-atlantique commune et indivisible.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de cette séance.